



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CONCOURS DE RECRUTEMENT PROFESSEUR DES ECOLES

SESSION 2019



RAPPORT DE JURY

Statistiques

CONCOURS	POSTES	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
Externe public	190	2196	763	408	190
Externe privé	24	349	67	43	24
2nd concours interne public	7	184	36	14	7
3^{ème} concours public	13	304	74	28	13

SEUILS		<i>Concours externe public</i>	<i>Concours externe privé</i>	<i>2nd concours interne public</i>	<i>3^{ème} concours</i>
Admissibilité - Admission					
Admissibilité	<i>Moyenne du dernier admissible</i>	11.72/20	10.00/20	10.50/20	11.25/20
	<i>Nombre de points</i>	46.88/80	40.00/80	42.00/80	45.00/80
Admission	<i>Moyenne du dernier admis</i>	12.56/20	11.73/20	9.58/20	12.79/20
	<i>Nombre de points</i>	150.75/240	140.75/240	115.00/240	153.50/240

Epreuve écrite d'admissibilité de Français

L'épreuve écrite de français est une épreuve de concours. Elle participe d'un acte de recrutement et non de certification universitaire : il s'agit de déterminer un groupe de candidats présentant un niveau de maîtrise suffisant et avéré du français *pour exercer le métier de professeur des écoles*.

L'épreuve s'inscrit dans un cursus de professionnalisation progressive et vise à s'assurer que le candidat maîtrise **un corpus de savoirs et un ensemble de compétences adaptés à l'exercice professionnel ainsi qu'au développement continu de ces savoirs et de ces compétences**, dans le cadre d'une pratique se nourrissant d'une analyse réflexive et critique, se fondant sur des lectures.

L'épreuve dure quatre heures et comporte trois parties. Elle est notée sur 40 points : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ; 5 points permettent d'évaluer la correction et la qualité de la langue écrite. Une note globale égale ou inférieure à 10/40 est éliminatoire.

*

La première partie exige la production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires, en lien avec un même thème mais présentant des points de vue convergents ou complémentaires, parfois contrastés.

Il s'agissait, cette année, d'étudier la question de l'altérité dans des extraits d'un essai de Montaigne mêlant récit et réflexion, d'une nouvelle réaliste de Maupassant, d'un chapitre de *Race et histoire* de l'ethnologue Claude Lévi-Strauss et d'un roman de science-fiction de Matheson. La notion d'altérité a posé problème, trop souvent confondue avec celle d'altération. Certains candidats l'ont glosée maladroitement en affirmant que c'était une notion floue et imprécise ; d'autres lui ont attribué un sens erroné l'assimilant à une discrimination à combattre... De manière générale, assez peu de candidats sont parvenus à prendre du recul et de la hauteur : rares sont ceux qui y ont vu une occasion de réfléchir sur soi-même, à son rapport au monde et à l'existence ainsi qu'à ce qui fonde notre humanité.

De manière générale, le jury évalue la capacité des candidats à comprendre les textes proposés et à les analyser pour établir entre eux des relations. Il évalue également leur capacité à construire et développer une argumentation articulée et cohérente, en réponse à la question posée, après identification de ses enjeux problématiques.

Une compréhension littérale des textes du corpus, sans faux-sens ni contresens, est une condition nécessaire à la réussite de cette partie de l'épreuve. Elle ne saurait suffire : le jury distingue les candidats qui en manifestent une compréhension fine et nuancée et qui parviennent à articuler les points de vue exposés de façon dynamique dans une réflexion qui met la question sous tension et s'organise de façon claire. La graphie, la présentation et l'orthographe jouent un rôle indéniable dans la lecture aisée du propos ; la rigueur de l'expression, tant d'un point de vue syntaxique que lexical, un rôle essentiel pour le déploiement d'une pensée précise et stimulante. Cela en passe par des phrases construites de façon équilibrée et dynamique mais également par l'articulation précise de ces phrases dans des paragraphes structurés, eux-mêmes au service d'un propos dont on peut suivre la progression avec netteté.

On gardera à l'esprit que le jury évalue moins le respect d'un quelconque formalisme ou l'usage de techniques rhétoriques propres aux études de lettres que des capacités générales de lecture et d'expression, dont il est convaincu qu'elles sont, au-delà de l'épreuve, indispensables non seulement pour assurer un enseignement suffisamment précis de la compréhension en lecture mais également pour accéder à des ressources et en garder trace, dans le cadre d'une formation professionnelle pluridisciplinaire de qualité.

Réussir cette partie suppose d'abord de lire attentivement les textes, d'en déplier humblement le sens, de recenser toutes les idées explicitement formulées ou implicitement présentes. Il est nécessaire, parallèlement, d'aller au-delà d'un simple travail de définition et de faire émerger des problématiques au regard de la question posée et du contenu des textes proposés. Il s'agit ensuite d'organiser sa réponse - en veillant à ne pas avoir à renoncer à certaines idées pourtant essentielles - et d'annoncer son plan - à des fins de clarté. Il est attendu, enfin, de mettre les textes en dialogue, de justifier les relations établies entre eux - le tout en s'assurant du sens des concepts engagés dans le corpus et utilisés dans la rédaction.

Quelques écueils sont à éviter : une lecture parcellaire des textes faisant fi du sens global, une attention insuffisante aux éléments de contexte, la juxtaposition des analyses, la multiplication des citations, des reformulations manquant de nuance, des propos vagues multipliant les digressions, la présence d'avis personnels et de jugements de valeur au mépris d'une analyse des textes et des points de vue qu'ils exposent. L'introduction est souvent inutilement longue et empiète parfois sur le développement à venir : c'est une perte de temps et d'efficacité mais cela génère surtout des effets de redondance qu'il s'agit d'éviter.

*

La deuxième partie vérifie l'acquisition, par les candidats, de connaissances fondamentales sur la langue française (grammaire, orthographe, lexicque et système phonologique), condition nécessaire à la mise en place d'un enseignement d'étude de la langue à l'école. Rappelons que le cadre de référence est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont donc celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Quant au niveau requis, il correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

Le candidat peut avoir à répondre à des questions portant sur des connaissances ponctuelles tout comme à des questions nécessitant un développement plus ample. Il peut également lui être demandé de procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines ou de réfléchir à des questions plus ouvertes comportant une dimension didactique et pédagogique plus affirmée.

Pour cette session, les questions portaient sur plusieurs domaines de l'étude de la langue, sans difficulté ni complexité particulières : la nature et la fonction de mots ou de groupes de mots ; la nature et la fonction de propositions subordonnées ; l'identification du mode et du temps de quelques verbes ainsi que la justification de leur emploi ; la formation d'un mot (construit par dérivation) ; l'explication du sens et l'analyse stylistique d'une phrase.

Voici quelques recommandations issues de la correction des copies de cette session. De manière générale, il faut faire preuve de précision - notamment dans l'identification des classes grammaticales (où il faut, par exemple, spécifier la nature du pronom) ou dans l'analyse des fonctions (où il ne faut pas oublier de préciser l'élément par rapport à laquelle la fonction est définie). Concernant ces dernières, la plupart des candidats semblent ignorer qu'existe le "complément de l'adjectif" et qu'un pronom peut l'être (par exemple, dans "qui nous sont étrangères"). Beaucoup trop se laissent piéger par ailleurs par un sujet inversé, en en faisant un COD ("Or derrière ces épithètes se dissimule un même jugement..."). Concernant

la nature des propositions, le jury attend que les candidats soient en mesure de ne pas confondre propositions relatives et propositions conjonctives ou encore compléments circonstanciels de cause, de conséquence et de but... Il est sensible au fait que certains aient perçu le phénomène d'enchâssement d'une subordonnée dans une autre. L'identification du subjonctif présent n'est pas communément acquise et, lorsque c'est le cas, la justification de son emploi beaucoup trop rare. Pour ce qui est de l'étude du mot "inarticulation", on attendait des candidats qu'ils identifient un phénomène de dérivation, qu'ils distinguent nettement préfixe, radical et suffixe et qu'ils n'oublient pas de préciser le rôle qu'ils jouent d'un point de vue sémantique ou syntaxique (*-ation* est un suffixe nominal, par exemple). Quant au commentaire de la dernière phrase de Claude Lévi-Strauss ("Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie."), il ne s'agit pas de donner son avis personnel sur les idées développées par l'auteur mais de replacer la phrase dans son contexte afin de lui donner tout son sens et de la commenter d'un point de vue stylistique. Nulle métaphore, nulle métonymie, nulle anaphore, dans ce cas précis... mais une phrase de conclusion se rapprochant d'une maxime, qui se présente comme une définition (avec l'usage du présent de vérité générale et du déterminant défini à valeur générique), à laquelle les procédés de mise en relief syntaxique donnent toute sa force (extraction et dislocation) et dont l'effet de retournement paradoxal passe par l'usage remarquable d'une figure dérivative (le barbare, la barbarie).

*

La troisième partie est en relation directe avec la pratique de classe pour l'enseignement du français, à partir de supports couramment utilisés dans ce cadre, de productions d'élèves ou encore de retranscriptions de situations de classe.

Elle permet d'évaluer la capacité des candidats à analyser ces pratiques d'un point de vue didactique : il s'agit d'apprécier l'adéquation aux notions visées des supports et des démarches utilisés dans la classe. Elle permet également d'évaluer leur capacité à proposer supports et activités en vue d'un objectif d'apprentissage précis.

Cette année, il s'agissait d'un dossier portant sur l'enseignement de l'orthographe au cycle 3. Trois questions relevaient de l'analyse : analyse, à la lumière du programme de cycle 3, d'une activité orthographique ("La phrase donnée du jour") (ce qui exigeait de déterminer les stratégies didactiques et pédagogiques à l'oeuvre mais également les objets d'apprentissage) ; réflexion sur le choix des mots dont les élèves devaient justifier la graphie (impliquant une réflexion sur les diverses catégories grammaticales de ces mots, sur le caractère audible ou non des marques d'accord et sur la variété des phénomènes d'accord ciblés) ; analyse des productions individuelles des élèves (qui pouvait porter sur l'usage par les élèves du métalangage grammatical mais également sur la nature de leur raisonnement, afin de mettre en évidence le stade d'appropriation et de réflexion de chaque élève en étude de la langue). Deux autres questions demandaient aux candidats de se projeter dans une pratique de classe : gestes professionnels propres à l'animation d'une phase de travail orale et collective (parmi lesquels : l'attention portée aux explications données par les élèves afin d'analyser leurs erreurs ; le fait de poser des questions ouvertes et d'encourager les élèves à infirmer, compléter ou confirmer leurs justifications ou celles de leurs camarades ; la rigueur des reformulations prises en charge par l'enseignant dans la phase d'institutionnalisation) ; propositions d'activités prenant place après celle de la "phrase donnée du jour" et mettant également en oeuvre des justifications orthographiques.

Deux conseils méritent d'être rappelés. Identifier les caractéristiques des supports et des démarches proposés dans le dossier est nécessaire mais ne suffit pas : il faut surtout en apprécier les intérêts et les limites. Cela requiert de bien maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement en jeu. Cela suppose également une connaissance précise et

actualisée des programmes et des ressources qui les accompagnent officiellement. La connaissance des compétences et des attendus de fin de cycle, notamment, peut nourrir et aider à la rédaction de réponses argumentées, utilisant un lexique précis. L'ensemble pourra par ailleurs servir de point d'appui pour imaginer des situations de classe, qu'il ne s'agit pas tant de multiplier que de décrire de façon précise *en justifiant les choix opérés* (objectifs, enjeux, place dans une progression...). La présence de logiques de *différenciation pédagogique* sera toujours valorisée.

Avant de conclure, rappelons que l'épreuve vise également à évaluer **la maîtrise de la langue française** des candidats, critère essentiel pour le recrutement de futurs enseignants : correction orthographique et syntaxique, précision et adéquation du lexique utilisé, niveau de langue, clarté de l'expression. Le jury est parfois surpris par la familiarité des tournures et souvent inquiet du nombre important d'erreurs orthographiques contrevenant à des règles pourtant élémentaires de morphosyntaxe. Il est attaché à ce qu'une attention particulière soit portée aux accents et à la ponctuation.

*

Comme l'an passé, le jury est convaincu que l'épreuve a permis **une sélection juste**. **D'un point de vue statistique**, la moyenne était cette année de 20,41 (avec un écart type de 6,47) et la **médiane de 20,68**. La copie la plus faible a été notée 2, la meilleure 39,75. 7,43% des candidats obtiennent une note éliminatoire. **En ayant 25 ou plus sur 40, le candidat se retrouve dans le premier quart.**

La seconde partie (concernant les connaissances fondamentales sur la langue française) s'avère la mieux réussie cette année. La question relative aux textes, en revanche, a posé des difficultés à bon nombre de candidats et c'est sur cette partie, comme sur la correction orthographique et syntaxique, que les écarts se creusent. Il s'agit bien, pour les candidats, de ne faire aucune impasse dans leur préparation. Nous les invitons cependant tout particulièrement à **s'exercer régulièrement à la première partie de l'épreuve et à relire leur copie avec la plus grande attention** : c'est ainsi qu'ils pourront se distinguer et prétendre à l'admissibilité dans de bonnes conditions.

Epreuve écrite d'admissibilité de Mathématiques

L'épreuve de cette année a été assez bien réussie. Sur 934 copies corrigées, la moyenne est de 25,27 sur 40.

Le sujet permettait d'aborder les points suivants : Calcul d'aires, de volumes, théorème de Pythagore, calcul littéral, ligne trigonométrique, lecture de graphique, statistiques, probabilité, proportionnalité, pourcentages, analyse d'un programme « Scratch », calculs de vitesses et analyses de situations didactiques.

D'une façon générale, le jury a constaté un manque de rigueur dans l'expression mathématique des candidats et une qualité orthographique moyenne (syntaxe, orthographe, argumentation ...)

Il convient de rappeler que le CRPE est un concours de recrutement de professeurs des écoles. A ce titre un candidat à ce poste se doit d'avoir les compétences nécessaires de soin, de rigueur et de maîtrise de la langue pour enseigner à des enfants d'école primaire.

Le sujet comportait trois parties. Les deux premières étaient centrées sur les connaissances et les savoir-faire disciplinaires, la dernière sur la didactique, l'analyse des erreurs et la transposition des connaissances liées à l'apprentissage des nombres en cycle 2, de l'addition, de la multiplication et de la proportionnalité en cycle 3. Cet ensemble a mis en évidence des points que le jury souhaite porter à l'attention des futurs candidats.

- ▶ La première partie a été globalement bien traitée (moyenne de 9,91 sur 13).
Quelques erreurs ont été notées sur le calcul d'un angle en utilisant les lignes trigonométriques, sur la réalisation d'un graphique en respectant une échelle, sur le calcul de l'aire d'un trapèze ou d'un volume et sur les lectures graphiques. Néanmoins le calcul littéral semble mieux maîtrisé que l'année précédente.
- ▶ La deuxième partie comportait 4 exercices indépendants et fut moins bien réussie que la première partie (moyenne de 8,62 sur 13).
Le premier exercice consistait à comprendre un programme « Scratch ». La construction de la figure qui découlait du programme n'a pas été bien réussie (50% de réussite) et la dernière question qui demandait de modifier le programme pour obtenir un octogone régulier comporte de nombreuses erreurs. Un travail sur l'algorithmique et sur la programmation devra être mené par les futurs candidats.

Le deuxième exercice consistait à analyser 3 documents.

A travers cette analyse des questions sur des temps de parcours et des calculs de vitesse étaient demandées. Avec une moyenne de 3,33/5 cet exercice n'a été que moyennement réussi.

Le troisième exercice portait sur la compréhension de la masse volumique d'un métal. Des erreurs de conversion ont été notées mais globalement cet exercice a été assez bien réussi.

Le quatrième exercice faisait intervenir des connaissances de statistiques et de probabilités. Des confusions entre moyenne et médiane sont nombreuses mais le calcul sur les probabilités est bien maîtrisé

- ▶ La troisième partie est constituée de trois situations didactiques indépendantes (moyenne de 8,06 sur 14).
 - ❖ La première traite la notion de proportionnalité. Les différentes procédures ne sont toujours pas bien maîtrisées par les candidats. La proportionnalité est notion importante abordée au cycle 3 et doit être bien maîtrisée par les futurs professeurs d'école.
 - ❖ La deuxième consistait à analyser 4 productions d'élèves. L'activité proposée « Le compte est bon » avait pour objectif de travailler sur les multiples de 25. Les élèves devaient se rapprocher le plus près d'un résultat en utilisant les nombres donnés et les 4 opérations. L'interprétation des faits numériques n'est pas bien traduite et l'analyse didactique des productions d'élèves n'est pas assez pertinente. La mise en place de l'activité « Le compte est bon » pour réinvestir la connaissance des multiples de 9 n'est pas toujours bien maîtrisée.
 - ❖ Le troisième exercice est le moins bien réussi (moyenne de 2,18 sur 4). Un calcul en ligne était proposé : $12,47 + 2,7$ et 4 productions d'élèves étaient à analyser. Beaucoup de candidats n'ont pas trouvé d'étayage intéressant à proposer à Zoé pour l'aider à corriger l'erreur qu'elle a faite et l'intérêt du calcul en ligne n'est pas bien explicité.

Dans l'ensemble, l'analyse didactique de ces trois situations mérite d'être plus « fine » et davantage expliciter. L'analyse des erreurs n'a pas été suffisamment poussée. L'exploitation des productions écrites des élèves et l'analyse didactique qui en est faite seront des points importants à travailler pour les futurs candidats.

En conclusion, le jury recommande davantage de rigueur et de clarté dans la rédaction. Un effort devra être apporté sur l'orthographe (les accents disparaissent, beaucoup d'erreurs d'accords des pluriels, qualités graphiques faibles pour des attendus de l'école primaire) et sur le vocabulaire didactique (vocabulaire concernant les nombres décimaux par exemple). Le jury rappelle que 5 points sont consacrés à cette rigueur et clarté dans la rédaction.

Le calcul littéral et les notions de probabilité sont assez bien maîtrisés. L'algorithmique et la programmation sont à travailler. L'analyse didactique et l'exploitation des résultats des élèves se révèlent incomplets et mériteraient d'être plus précise et plus pertinente.

1^{ère} épreuve orale d'admission : Mise en situation professionnelle

dans un domaine au choix du candidat

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury. Ce dossier se compose d'une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu, et de la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (20 minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (40 minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Remarques et conseils aux candidats

Exposé

Eviter la lecture littérale du dossier en apportant davantage d'éléments d'analyse.
Prendre de la distance par rapport au support écrit du dossier
Maîtriser les contenus scientifiques exposés
Situer la séquence d'apprentissage dans une progression
La partie scientifique est parfois éloignée des préoccupations de l'école
Les compétences transversales dominent et semblent l'emporter sur les compétences disciplinaires
Fournir un support numérique pour faciliter la lecture des annexes.

Entretien

Connaître les programmes de l'école (maternelle et primaire)

Montrer une capacité de décentration de l'exemple pour en parler de manière générale et conceptuelle.

Se décentrer de la séquence pour justifier les choix pédagogiques.

Mettre en lien les choix pédagogiques à partir des références théoriques.

Avoir des connaissances sur le développement de l'enfant

Se tenir informer de l'actualité de l'éducation nationale

Utiliser un niveau de langue adapté

Savoir se positionner en tant que futur représentant de l'état

Avoir une analyse critique de la mise en œuvre pédagogique

2^{ème} épreuve orale d'admission : Entretien à partir d'un dossier

Documents donnés aux candidats

- Le sujet, qui se décompose ainsi :
 - la première page indiquant le thème, posant les trois questions et répertoriant les documents du dossier ;
 - les documents.

Critères d'évaluation

- connaissances des textes officiels, de l'organisation du système éducatif, du fonctionnement de l'école ;
- capacité à analyser les documents proposés ;
- capacité à répondre aux questions et à argumenter ;
- capacité à référer sa réflexion et son action à des principes éthiques et responsables, en lien avec la connaissance attendue ;
- capacité à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté.

À travers cet oral, les membres du jury sont à même d'apprécier :

- la capacité du candidat à se situer dans un fonctionnement global de l'école (se situer comme futur agent du service public du point de vue de l'éthique, du sens des responsabilités, de l'engagement professionnel) et à percevoir le rôle particulier du professeur des écoles lorsqu'il est en relation avec les partenaires de l'école ;
- les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains) sans omettre la perspective avec le collège (cycle 3, Socle commun,...) ;
- la capacité du candidat à connaître les valeurs portées par son futur métier, dont les valeurs de la République.

Déroulement de l'épreuve

L'exposé

Le candidat doit être en capacité à :

- différencier les sources du corpus : texte institutionnel/texte d'auteur... ;
- analyser et à contextualiser les documents ;
- proposer un plan qui ne soit pas une simple reprise des questions ;
- replacer le sujet dans les grands enjeux et grandes orientations du système éducatif français ;
- illustrer son propos de son vécu professionnel dans le cadre des stages d'observation puis de pratique accompagnée et ne pas rester dans une énumération de ce qui a été observé ;
- se projeter véritablement en situation professionnelle.

La capacité, tout en prenant en compte les documents, à problématiser ainsi qu'à organiser sa réflexion et ses idées, est valorisée.

L'entretien

Dans un premier temps, il permet de :

- mieux apprécier la préparation du sujet ;
- revenir sur une notion évoquée trop succinctement ;
- faire expliciter un concept énoncé et de s'assurer de sa maîtrise.

Dans un second temps, il permet de :

- faire développer un aspect non abordé ;
- élargir le questionnement afin de s'assurer de la connaissance du système éducatif ;
- s'assurer de la projection dans une posture professionnelle adaptée ;
- s'assurer de l'éthique du candidat.

Remarques et conseils aux candidats

L'exposé

L'épreuve permet d'évaluer les capacités des candidats à comprendre et synthétiser les documents (encore trop de paraphrase) fournis au regard des questions posées sur le sujet, ainsi que la capacité à organiser les réponses en s'appuyant sur le vécu professionnel.

Le temps imparti n'est pas toujours utilisé dans son intégralité, souvent seulement 10 minutes, et ensuite 30 mn, ce temps apparaît comme trop long surtout dans les situations où le candidat se contente d'une réponse minimale (oui-non- quelques mots).

La durée oblige véritablement à ouvrir le questionnement à d'autres thématiques de la compréhension du système éducatif,

Le candidat doit être particulièrement attentif à son positionnement par rapport au jury :

- adopter une attitude engageante
- regarder les membres du jury, veiller à avoir un bon débit de parole, éviter l'emphase.

La capacité à dégager une problématique est particulièrement importante.

Le candidat doit :

- veiller à être précis sur les termes et concepts utilisés : ne pas s'aventurer à donner une référence sans être capable, lors de l'entretien, de la développer ;
- utiliser un langage précis et structuré (lexique, phrases syntaxiquement correctes, propos organisé y compris pendant l'entretien) : le candidat saura prendre le temps d'organiser sa pensée avant de répondre.

Le candidat doit aussi connaître de façon précise les principaux textes réglementaires régissant la profession et ceux relatifs aux actuelles orientations de l'institution. Il y a, pour certains candidats, un manque de mise en résonance des textes. Il est attendu qu'ils connaissent le référentiel de compétences des professeurs

Le cas échéant, les candidats se doivent d'être en capacité à prendre de la distance par rapport aux observations et/ou au vécu en classe.

L'appui des stages est évident même si parfois des contre-vérités peuvent pénaliser le candidat. Le candidat doit donc être capable de prendre du recul par rapport à ses observations. Les candidats doivent se méfier des représentations de l'école qu'ils ont conservées de leur propre scolarité, la société évolue et l'école aussi.

L'entretien

La bienveillance est patente chez de nombreux candidats.

L'importance du travail en équipe et la prise en compte des relations avec les différents partenaires de l'école sont particulièrement appréciées, notamment avec les parents.

Penser à l'ouverture, la contextualisation, la place des élèves, des situations réalistes et réalisables.

Le candidat est particulièrement attendu sur son positionnement par rapport aux valeurs de l'école : la coéducation, la bienveillance, la prise en compte de tous les élèves.

On attend des candidats qu'ils aient une connaissance du système éducatif mais surtout qu'ils fassent preuve de leur capacité à réagir face à des situations auxquelles ils seront confrontés dès leur prise de fonction en septembre s'ils sont recrutés : relations avec les parents et les partenaires, gestion de crise.

Les capacités à opérer des liens sur l'ensemble de la scolarité des élèves (du cycle 1 au cycle 3) sont appréciées.

Les candidats doivent être en mesure d'identifier et de tenir compte des nombreux partenaires de l'école.

EN CONCLUSION

Nous constatons à nouveau la grande hétérogénéité des candidats, tant du point de vue des connaissances du cadre réglementaire que du fonctionnement des écoles et des pratiques pédagogiques.

Les représentations parfois très éloignées de la réalité du terrain.

Les profils des candidats sont variés mais laissent transparaître de grandes tendances, à savoir :

- des candidats bien préparés et réflexifs, mettant leur expérience au service de leur analyse ;
- des candidats préparés sans véritable capacité d'analyse ;
- des candidats peu préparés, présentant peu de connaissances et pour lesquels le métier n'est pas suffisamment projeté.

La réussite à ces épreuves repose sur 3 éléments clés :

- une communication en situation de concours adaptée à l'importance des enjeux
- une intense préparation permettant de bien comprendre :
 - le fonctionnement de l'Ecole du 21^{ème} siècle,
 - la pluralité des acteurs qui la composent et la richesse de leurs interactions
 - ce qu'est un enfant / élève, et tout ce qui en découle
 - les enjeux des programmes et parcours qui s'offrent à ces derniers (parcours santé, parcours citoyen ou bien encore d'éducation artistique et culturelle, par exemple)
- une subtile alchimie entre connaissances théoriques et pratiques, afin que le bon sens et le pragmatisme ne soient pas omise

De manière générale, montrer des convictions est de bon aloi, afficher des certitudes peut être imprudent.